



CONCOURS INFIRMIER
ÉPREUVES DE SÉLECTION 2025
pour une rentrée en septembre 2026



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
DU CENTRE HOSPITALIER DE RAMBOUILLET

**5-7 rue Pierre et Marie Curie
78514 RAMBOUILLET CEDEX**

Téléphone : 01.34.83.77.01

Mail : secretariat.ifs@ch-rambouillet.fr (MàJ. décembre 2025)

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU MÉTIER D'INFIRMIÈRE DIPLÔMÉE D'ÉTAT	3
PRÉSENTATION DE L'IFSI	4
CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)	5
AS, AP et autres expériences professionnelles (y compris en dehors du domaine sanitaire).....	5
CALENDRIER DE LA SÉLECTION FPC POUR L'ENTRÉE EN FORMATION	7
PRÉSENTATION DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS	8
L'ADMISSION À L'IFSI	9
PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE LA FORMATION	9
INFORMATIONS DIVERSES	10
PLAN D'ACCÈS	10
Annexe 1 : Fiche d'inscription.....	11
Annexe 2 : Liste des emplois et/ou de cotisation à un régime de protection sociale.....	12

Annexes 1 et 2 à compléter et à nous retourner

PRÉSENTATION DU MÉTIER D'INFIRMIÈRE DIPLÔMÉE D'ÉTAT

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

MISSIONS	ACTIVITÉS
- Évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; - Concevoir et définir des projets de soins personnalisés ; - Planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; - Mettre en œuvre des traitements.	- Observation et recueil de données cliniques - Soins de confort et de bien être - Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes - Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes - Soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique - Coordination et organisation des activités et des soins - Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits - Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires - Veille professionnelle et recherche
DÉBOUCHÉS	SPÉCIALISATIONS
Très variés : - Hôpitaux en soins généraux ou psychiatriques, publics ou privés, cliniques... - Centre de rééducation fonctionnelle - Santé scolaire - Entreprises - Centres de soins, dispensaires - Exercice libéral (après 3 ans d'expérience salariée) - Maisons de retraite - Services de maintien à domicile - Etc... Diplôme reconnu dans les pays de l'Union Européenne	Accès par concours : - Infirmière puéricultrice 1 an de formation, peut être suivi immédiatement après l'obtention du diplôme d'infirmière - Infirmière anesthésiste 2 ans de formation, ne peut se faire qu'après 2 années d'exercice professionnel infirmier - Infirmière de bloc opératoire 18 mois de formation, ne peut se faire qu'après 2 années d'exercice professionnel infirmier Accès sans concours : - Infirmier de Pratique Avancée (niveau MASTER) - Infirmier Clinicien (niveau MASTER)
	CARRIÈRE
	Accès par concours : - Cadre de santé : - soit fonction de management d'un service de soins - soit fonction de formateur en soins infirmiers 10 mois de formation après 4 ans au moins d'exercice professionnel - Cadre de santé - Directeur des soins Accès sans concours : Evolution vers la recherche en soins dans le cadre de l'universitarisation

PRÉSENTATION DE L'IFSI

La direction de l'IFSI est assurée par Mr Jean-Marc BOUSSARD, Directeur des Soins, assisté par :

- Un secrétariat composé de deux secrétaires;
- Une intendante.

La formation est assurée dans les locaux de l'IFSI, par :

- L'équipe pédagogique : neuf formateurs et une responsable des stages.
- Des intervenants professionnels de la santé, exerçant dans les domaines médicaux, para-médicaux, sociaux, et administratifs, travaillant en établissements publics, privés, dans les collectivités territoriales, les associations, les réseaux, le secteur privé,...
- Des intervenants universitaires de l'Université des Sciences de la Santé de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines/Paris-Saclay (UVSQ).

Il existe dans l'IFSI un formateur référent handicap (sous réserve de compatibilité avec la fonction d'IDE et la formation) et un formateur référent handicap suppléant : les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et sont encouragées à se faire connaître avant d'entrer en formation. Cette démarche permet d'anticiper les aménagements à mettre en place et d'assurer ainsi une rentrée dans de bonnes conditions.

Cf. fiche d'inscription.

Mail des référents handicap :

- c.legraverend@ch-rambouillet.fr
- e.robert-jouanneau@ch-rambouillet.fr (suppléant)

CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

AS, AP et autres expériences professionnelles (y compris en dehors du domaine sanitaire)

Sont concernés les candidats justifiant de trois années d'expériences professionnelles donc relevant de la formation professionnelle continue (FPC) selon le code du travail (article L.6311-1). La date à prendre en compte pour comptabiliser les trois années de cotisation à un régime de protection sociale en France est celle de la clôture des inscriptions aux épreuves de sélection.

Cette voie d'accès est adaptée aux candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles en dehors du domaine sanitaire) même si vous êtes titulaire du baccalauréat.

Les critères de voie d'accès à la formation sont dissociés des modalités de prise en charge financière de la formation. La voie d'accès par le statut FPC ne signifie pas que le candidat doit obligatoirement bénéficier d'une prise en charge financière pour sa formation.

Un étudiant entré par la voie d'accès FPC peut être éligible à la convention établie entre l'IFSI et la Région Ile-de-France ou peut bénéficier d'une prise en charge financière de sa formation par un organisme ou un employeur, ou relever de l'autofinancement de sa formation.

Les critères d'éligibilité des candidats à la subvention régionale et les tarifs de la formation sont disponibles auprès des IFSI.

Depuis la publication de l'arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, les aides-soignants disposant d'une **expérience professionnelle** en cette qualité d'**au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection** et qui ont été **sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue selon la procédure ci-dessous**, peuvent, à la suite d'un **parcours spécifique de formation de trois mois validé**, intégrer directement la deuxième année de formation d'infirmière.

Conditions d'éligibilité pour entrer dans le dispositif :

- Expérience professionnelle d'AS variée d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de la sélection.
- Sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) [Année N ou N-1]
- AS doivent se porter volontaires (engagement écrit) et être retenus par leur employeur à cette fin
- Devront s'acquitter des droits d'inscription de 1ère année
- Détenir l'AFGSU 2 en cours de validité, si besoin l'actualisation pourra être réalisée avant l'entrée en 2ème année.

Le déroulement du dispositif de **formation sur 3 mois à temps plein** met en place les conditions pour réussir le changement de posture (AS vers étudiant en soins infirmiers), capitaliser l'expérience professionnelle et acquérir les connaissances et compétences incontournables d'un étudiant en 2ème année.

Pour être éligibles au parcours spécifique, les **aides-soignants doivent se porter volontaires et être retenus par leur employeur et financés par leur employeur, OPCO ou l'ANFH** à cette fin.

Les AS inscrits à pôle emploi ou en auto-financement ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Objectifs de la formation (3 mois dont 175 heures de stage) :

- Consolider et compléter les connaissances et les compétences en lien avec les sciences et techniques infirmières acquises au cours du parcours professionnel et personnel pour intégrer avec succès la 2ème année du parcours de formation en soins infirmiers ;
- Assimiler les enseignements incontournables de la 1ère année de formation en soins infirmiers ;
- Développer une méthode de travail spécifique au rythme d'une formation universitaire de niveau licence ;
- Aborder sereinement le dispositif grâce à un accompagnement et à un suivi régulier.

La formation de 3 mois pour une entrée en IFSI en septembre 2026, se déroulera d'avril à juin 2026.

A savoir, qu'en cas de congé maladie, de maternité, de paternité ou d'adoption, le bénéfice du parcours spécifique peut être conservé pendant une année supplémentaire.

Le parcours spécifique peut être effectué dans l'IFSI ou l'aide soignant a été sélectionné ou dans un autre IFSI engagé dans le dispositif en cas de regroupement.

A- Modalités d'inscription FPC

L'IFSI de RAMBOUILLET fait parti du groupement IFSI-U Université Versailles Saint Quentin (UVSQ) ainsi que les IFSI suivants : MGEN de la Verrière, CHI Meulan les Mureaux, CH de Versailles, CHI Poissy Saint Germain, Ambroise Paré AP-HP, Raymond Poincaré AP-HP, Hôpital Foch.

L'épreuve écrite se déroulera sur une seule date pour l'ensemble de la région Île-de-France.

Le candidat s'inscrit dans un groupement IFSI-U de la manière suivante :

- Il émet 2 vœux dans un même groupement IFSI par ordre de priorité. Si le candidat n'émet qu'un seul vœux, il devra inscrire « **aucun** » pour le 2ème vœu afin de l'inviter à la vigilance.
- **Il retire et dépose son dossier d'inscription uniquement dans l'IFSI de son vœu n°1.**

Le classement des candidats se fait :

- Par ordre de classement par IFSI.
- Si le candidat obtient une note supérieure à la moyenne mais que son classement ne lui octroie pas de place dans l'IFSI de son vœu n°1, il sera affecté dans l'IFSI de son vœu n°2 sous réserve de place disponible.
- **Le classement ne comporte pas de liste complémentaire.**

B- Epreuves de sélection

Les épreuves de sélection se composent de :

- Une épreuve orale d'une durée de 20 mn portant sur l'expérience professionnelle du candidat. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.
- Une épreuve écrite d'une durée d'une heure comprenant :
 - Une sous épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, d'une durée de 30 minutes, qui permet d'apprécier, les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel ;
 - Une sous épreuve de calculs simples, d'une durée de 30 minutes. **Une calculatrice simple est autorisée.**

Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points. Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40 points.

C- Documents à fournir

Tout dossier incomplet, non conforme ou non reçu dans les délais sera refusé.

Une convocation sera adressée par mail et/ou courrier postal à chaque candidat inscrit.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR TOUS

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">☐ Fiche d'inscription complétée (Annexe 1)☐ Liste des emplois complétée (Annexe 2)☐ Projet Professionnel☐ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité☐ Copie des diplômes détenus (les originaux vous seront demandés lors de l'entretien)☐ Copie des attestations employeurs justifiant de 3 années d'exercices professionnels et attestations de formations continues | <ul style="list-style-type: none">☐ Curriculum vitae☐ Lettre de motivation☐ Chèque de 90€ à l'ordre : <u>Régie Self Restauration RAMB</u>☐ 2 enveloppes timbrées (format A5) <u>libellées au Nom, Prénom et adresse du candidat</u> |
|--|---|

CALENDRIER DE LA SÉLECTION FPC POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

CAMPAGNE D'INSCRIPTION	<u>Du Lundi 8 décembre au 26 janvier 2026</u> Le cachet de la poste faisant foi pour la réception des dossiers d'inscription.
ÉPREUVE ÉCRITE	Vendredi 6 février 2026 à 13h30 (sous réserve de modification) 13h30 à 14h : sous épreuve de rédaction 14h à 14h30 : sous épreuve de calcul (<u>calculatrice simple autorisée</u>)  Les convocations pourront être de 1h à 1h30 avant le début des épreuves écrites. Prévoir plus d'une heure en salle après la fin de l'épreuve pour le contrôle des copies, et prévoir du temps en cas d'imprévu et de retard dans les horaires des épreuves. Lors du retour des copies, il vous sera demandé de signer la feuille d'émargement.
ÉPREUVE ORALE : ENTRETIEN	Du Mardi 27 janvier 2026 au Vendredi 13 février 2026 (sous réserve de modification) L'épreuve orale peut se tenir avant l'épreuve écrite car cette sélection ne comporte pas d'épreuve d'admissibilité. Les convocations seront envoyées par courrier 15 jours environ avant l'épreuve d'admission.  L'IFSI décline toute responsabilité dans le cas où les convocations ne parviendraient pas aux candidats. Le candidat est tenu de se manifester s'il ne reçoit pas sa convocation.
AFFICHAGE DES RÉSULTATS	Vendredi 20 février 2026 à 14 heures (sous réserve de modification) Les résultats sont affichés à l'IFSI de Rambouillet sur la porte d'entrée, Bâtiment n°20 : 5-7 rue Pierre et Marie Curie - 78514 RAMBOUILLET Aucune communication des résultats ne sera faite par téléphone.
CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS PAR LES CANDIDATS	Au plus tard 5 jours ouvrés après les résultats Soit le vendredi 27 février 2026
RENTRÉE	Lundi 7 septembre 2026 - promotion 2026-2029

PRÉSENTATION DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

STATUT PUBLIC

Quota d'entrée : 80 étudiants
60 places pour les bacheliers via Parcoursup
20 places FPC

DURÉE DE LA FORMATION

4200 heures sur 3 ans, soit 6 semestres et
180 crédits européens (ECTS)

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
Organiser et coordonner les interventions soignantes
Informier, former des professionnels et des personnes en formation

Alternance de cours à l'IFSI, à l'Université de Versailles/St Quentin en Yvelines et stages en milieu professionnel. La formation est composée de 59 Unités d'Enseignement et se déroule sur 6 semestres.

PROJET PEDAGOGIQUE

La philosophie de la formation à l'IFSI de RAMBOUILLET fondée sur la science infirmière, se situe dans un courant de pensée humaniste et met au premier plan de ses préoccupations le développement des qualités de l'être humain. Elle s'appuie sur des courants pédagogiques variés, la singularité de la personne en formation (étudiant, élève, professionnel, groupe) afin de devenir un praticien autonome responsable et réflexif.

Les orientations pédagogiques pour l'accompagnement de la professionnalisation des personnes en formation sont :

- la promotion du raisonnement clinique et la discipline infirmière,
- l'utilisation d'une pédagogie active actualisante et différenciée,
- le développement de la formation intégrative liée à l'alternance et des partenariats constructifs,
- le développement des processus d'autoévaluation, d'autoformation et de réflexivité,
- le développement du potentiel créatif, du plaisir au travail, de la sensibilisation à la santé environnementale,
- le développement de la simulation.

Les cadres formateurs assurent un suivi pédagogique individuel et en groupe et guident l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel.

ORGANISATION DE LA FORMATION À TITRE INDICATIF

- **Répartitions des enseignements** : alternance des enseignements en cours magistraux et travaux pratiques
- **Horaires des cours** : 8 h 00 – 18 h 00
- **Lieux des enseignements** : Alternance de cours à l'IFSI, à l'Université Versailles /St Quentin en Yvelines et stages en milieu professionnel (200 terrains de stage. La formation théorique est composée de 59 Unités d'enseignement.
- **Horaires des stages** : sur la base de 35 heures / semaine, selon les horaires de travail de l'institution qui reçoit,
- **Congés annuels** : 12 semaines (Noël, Pâques et été)

Le référentiel de formation infirmière a été mis en place en septembre 2009 (modifié par l'Arrêté du 13 décembre 2018 et notamment par celui du 03 juillet 2023). Il s'inscrit dans le système LMD.

Il est articulé autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier. Le référentiel des formations met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et le savoir-faire dans des situations de soins, et s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

Sous réserve de modifications - un projet de réingénierie de la formation en soins infirmiers est actuellement en cours.

L'ADMISSION À L'IFSI

Conditions générales

Les candidats admis recevront un courrier avec la liste des justificatifs à nous retourner.

Vaccination

L'étudiant devra être vacciné contre **l'hépatite B (SCHEMA VACCINAL COMPLET)** et présenter une sérologie de moins de 3 mois.

« Une contre-indication à cette vaccination, correspond de fait, à une inaptitude à une orientation vers les professions para-médicale listées dans l'arrêté du 6 mars 2007... », selon la circulaire DGS/SD5C/2007/164 du 16 avril 2007 ;

Demande d'un Report d'entrée en formation : (Ces demandes doivent être déposées avant le début de la scolarité)

Le candidat admis peut solliciter un report d'admission par demande écrite. **Ce report n'est valable que pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers dans lequel le candidat a été admis.**

Aides financières éventuelles

- **Bourses d'études** accordées sous conditions de ressources par le Conseil Régional d'Ile-de-France. L'obtention d'une bourse étudiante n'est pas compatible avec une inscription au Pôle Emploi.
- **Allocation d'études contre engagement de servir** : proposée à partir de la 1^{ère} année par certains employeurs en fonction de leurs besoins en recrutement.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE LA FORMATION

Pour l'année de formation **2026/2027**, le tarif est de : **8 000 Euros**. Au-delà, pour la seconde année, ce tarif fera l'objet d'une révision annuelle, applicable au 1^{er} janvier de chaque exercice.

FORMATION SUBVENTIONNÉE « ÉLIGIBLE À LA SUBVENTION RÉGIONALE »	FORMATION PAYANTE « NON-ÉLIGIBLE À LA SUBVENTION RÉGIONALE »
Le statut est considéré à l'entrée en formation et vaut pour toute la durée de la formation	
☐ Les jeunes de moins de 26 ans en poursuite d'études sans interruption (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiants)	☐ Les agents publics (y compris en disponibilité)
☐ Les jeunes de moins de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de deux ans avant le démarrage de la formation., à l'exception faite des apprentis	☐ Les salariés du secteur privé
☐ Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail avant l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par France Travail	☐ Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par Transition Pro
☐ Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétences)	☐ Les abandons de formation intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation
☐ Les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active)	☐ Les apprentis
☐ Les élèves ou étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation	☐ Les Personnes en VAE
	☐ Les cursus partiels
	☐ Les Médecins et les sages-femmes diplômés à l'étranger

A titre indicatif :

Les droits d'inscription à l'IFSI sont ceux fixés par arrêté en vue de l'inscription dans les universités. Le montant est réajusté en juillet de chaque année. Pour l'année scolaire 2025-2026, **ils étaient de 175 €**. Ils sont renouvelables pour chaque année de formation.

Un **badge d'accès** est requis pour entrer dans l'établissement. Un **chèque de caution de 50 euros**, vous sera demandé tous les ans lors de votre inscription. En cas de perte / vol de ce badge, vous devrez en informer le secrétariat au plus vite. Votre chèque de caution sera alors encaissé. Un nouveau badge vous sera remis contre un nouveau chèque de caution.

Les étudiants qui s'inscrivent doivent verser une Contribution Vie Étudiante et Campus (C.V.E.C.) à l'Université.

Pour 2025, **le montant était de 105 €**. Ils doivent ensuite fournir une attestation d'acquittement de la C.V.E.C. qu'ils obtiennent par internet en se connectant au site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Sont exonérés, tous les candidats qui ont passé la sélection et qui sont financés (par la Région, les OPCO ou par leur Employeur).

INFORMATIONS DIVERSES

Le logement

L'Institut ne possède pas d'internat. Vous pouvez faire une demande, auprès de la SÉMIR, gestionnaire de la Résidence Pierre RAYNAUD qui se situe à proximité de l'IFSI.

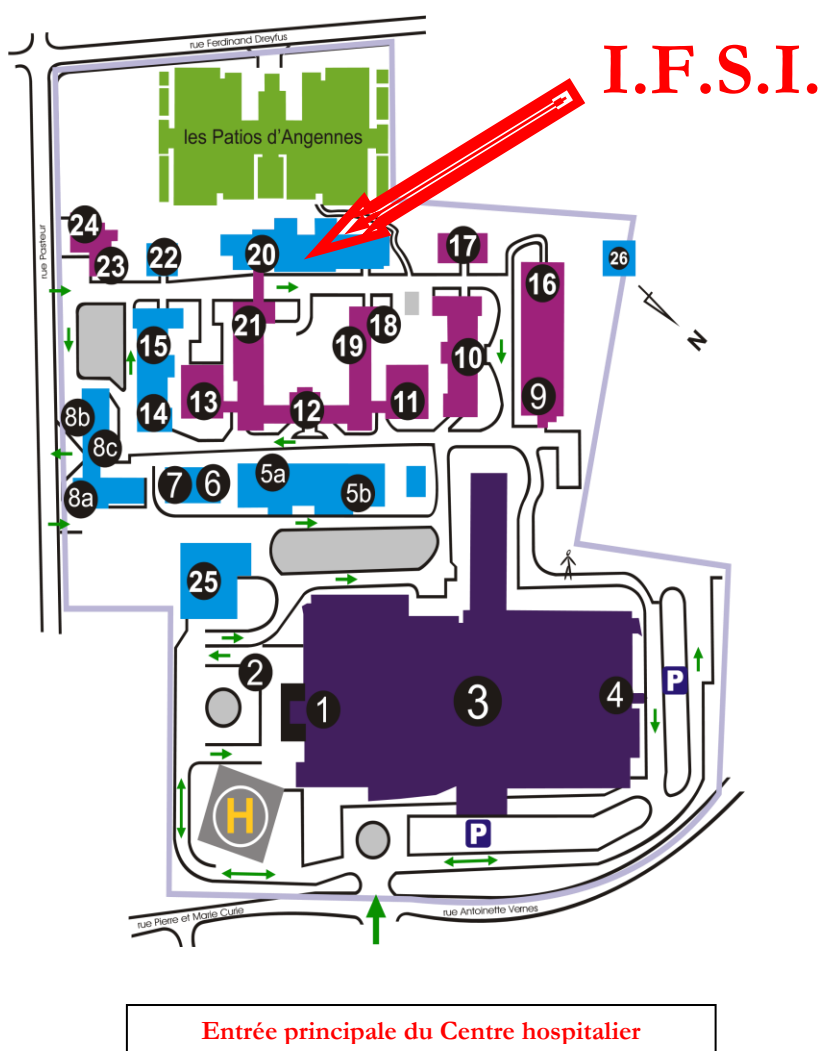
Adresse de la SÉMIR :

1, rue du village - 78120 Rambouillet.

Tél : 01.34.57.21.30,

Le site de la ville de Rambouillet vous renseignera également : <http://www.rambouillet.fr/>

PLAN D'ACCÈS



En transports en commun :

- Gare des Rambouillet : Bus ligne A (Direction GROUSSAY) → Arrêt « Pierre et Marie Curie »

Par la Route :

- Depuis Paris : Boulevard Périphérique → Autoroute de Normandie A 13 → Autoroute A12 direction Saint-Quentin-en-Yvelines/Rambouillet → N 10 (D910) direction Rambouillet → sortie Rambouillet Centre / Poigny-la-Forêt.
- Depuis Rouen : Autoroute de Normandie A 13 → Autoroute A12 direction Saint-Quentin-en-Yvelines/Rambouillet → N 10 (D910) direction Rambouillet → sortie Rambouillet Centre / Poigny-la-Forêt.

Institut de Formation en Soins Infirmiers
de Rambouillet
5-7 rue Pierre et Marie Curie
78514 RAMBOUILLET Cedex
Tél. : 01.34.83.77.01
Mail : secretariat.ifsj@ch-rambouillet.fr

Coller ou
agrafer
votre photo

Obligatoire

Sélection Infirmier 2025

(Rentrée septembre 2026)

Epreuves de sélection à l'entrée en formation en Soins Infirmiers

Listes des documents page 6 de la notice - Complétez impérativement le document « annexe 2 »

Identification du candidat

Nom : _____ Prénom : _____
 Nom marital : _____
 Nationalité : _____
 Date de naissance : ____/____/____ Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐
 Commune de naissance : _____ Département de naissance : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Téléphone Portable : _____ Téléphone Fixe : _____
 Email du candidat : _____@_____

Modalité d'inscription

L'IFSI de RAMBOUILLET fait parti du groupement IFSI-U Université Versailles saint Quentin (UVSQ) :

CH de Rambouillet
 MGEN de la Verrière
 CHI Meulan les Mureaux
 Raymond Poincaré AP-HP

CH de Versailles
 CHI Poissy Saint Germain
 Ambroise Paré AP-HP
 Hôpital Foch

Vœux n° 1 ☐ : IFSI de Rambouillet

Vœux n° 2 ☐ : _____ inscrire l'IFSI de votre choix ou noter **AUCUN**

Si votre classement ne vous permet pas l'entrée dans l'IFSI de votre vœu n°1, vous serez affecté dans l'IFSI de votre vœu n°2 **sous réserve de place disponible (Cf. page 4 de ce document).**

☐ Je souhaite participer à la formation parcours spécifique AS

Autres situations

Etes-vous un agent du Centre Hospitalier de Rambouillet ? Oui ☐ Non ☐

Sollicitez-vous un aménagement 1/3 temps ? Oui ☐ Non ☐ Si oui, joindre à votre dossier d'inscription la notification d'avis d'aménagement des conditions d'examen ou de concours de la MDPH. Elle doit mentionner pour quelle épreuve elle est délivrée ainsi que la date de cette épreuve.

Art 12 bis arrêté du 22 oct 2005 modifié : « Dans chaque institut de formation, les candidats aux épreuves d'admission présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en informent les instituts de formation. »

Je soussigné(e), _____ atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et m'engage à ne pas modifier mon choix de liste après dépôt du dossier. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement qui régit les épreuves de sélection.

Fait à _____, le _____ **SIGNATURE DU CANDIDAT :**

LISTE DES EMPLOIS ET/OU DE COTISATIONS A UN RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE

Agrafer à cette liste les attestations d'emplois et/ou de cotisations dans le même ordre que le tableau complété

NOM DE NAISSANCE : NOM D'USAGE :		Prénom :			
Emploi occupé	Employeur et/ou Organisme	Période : du 00/00/0000 au 00/00/0000	Durée		
			Semaine	Mois	année
TOTAL					

Date et signature